



## UN BUDGET PARTICIPATIF DANS MON QUARTIER

Le budget participatif vise à soutenir des initiatives pour **améliorer le cadre de vie**, en organisant le financement de **projets initiés et portés par des habitant-es** dans le périmètre du contrat de quartier durable (CQD) **Petite colline**.

Périmètre disponible sur [www.renovas.be/lehon](http://www.renovas.be/lehon)

Les projets peuvent être variés : des décorations de rue, un tournoi sportif interquartiers, une boîte à livres, etc.

## MODALITÉS GÉNÉRALES

Un budget de 50 € à max. 500 €\* est disponible par projet sachant que les projets peuvent être préfinancés.



### ÉTAPE 1

Remplir le **formulaire en ligne**  
Tout au long de l'année



### ÉTAPE 2

L'équipe de RenovaS analyse votre projet  
1 à 2 semaines



### ÉTAPE 3

Rencontrer l'équipe pour valider/compléter votre projet  
Sur rendez-vous



### ÉTAPE 4

Réaliser le projet  
Maximum 6 mois

## CRITÈRES DE SÉLECTION

Tout projet doit :

- répondre à une ou plusieurs des thématiques prioritaires :
  - espace public**: activation, partage, genre, rencontre
  - vivre ensemble**: échange de savoirs, intergénérationnel, création de liens
  - environnement**: végétalisation, zéro déchet, propreté, économie circulaire, alimentation, mobilité
- être construit et porté par min. 1 habitant-e du quartier
- faire l'objet d'un budget détaillé
- être réalisé dans les 6 mois suivant la sélection du projet
- être implanté dans le périmètre du CRU ou des CQD concernés
- se dérouler dans un lieu accessible au public (les activités dans un domicile privé ne sont pas autorisées)



## FINANCEMENT ET DÉLAIS

Un soutien financier de 50 € à max. 500 €\* est accordé à **chaque projet sélectionné**. Cette somme est destinée à couvrir les frais de fonctionnement et de matériel liés à la mise en œuvre du projet, à l'exclusion des frais de gestion, d'investissement et de personnel. **Un préfinancement est possible.**

Les porteurs peuvent bénéficier de l'indemnité forfaitaire de défraiement (max. 41,48 €/jour) dans le cadre du bénévolat « ordinaire ». Les indemnités cumulées des porteurs s'élèvent à max. 1/4 du budget total du projet (ex : 125 € pour un projet de 500 €).

**Les postes budgétaires non prévus ne pourront pas être financés.** Toutes les dépenses doivent être justifiées par une facture (avec preuve de paiement) ou un ticket de caisse valable. Le montant accordé doit être dépensé avant la fin du 6<sup>ème</sup> mois qui suit la sélection officielle du projet. **Les preuves reçues après ce délai ne seront pas remboursées.**

\* Votre projet s'élève à plus de 500 €? Il existe le budget participatif MAXI.

## QUI PEUT INTRODUIRE UN PROJET

**Tout-e/s habitant-e/s du quartier sans limite d'âge.** Les mineur-es doivent être accompagné-es d'un-e adulte pour introduire un projet.

Un-e habitant-e ne peut porter qu'un seul projet simultanément.



**CQD PETITE COLLINE**

[relhaddad@renovas.be](mailto:relhaddad@renovas.be)

T 02 790 24 93

9 place Lehon